

<i>Nombre de membres au Conseil de Communauté :</i> <i>108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction :</i> <i>108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 104</i> <i>Dont suppléant : 0</i> <i>Pouvoirs : 4</i> <i>Absents excusés : 4</i> <i>Absent : 0</i>
--	---	--

Date de convocation : 8 avril 2014.

Vote(s) pour : 108  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du lundi 14 avril 2014,**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Point n° 4 : **Lieu de réunion du Conseil de Metz Métropole.**

Rapporteur : Monsieur BOHL

Le Conseil,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-11,  
CONSIDERANT qu'il est nécessaire de délibérer pour fixer le lieu de réunion du Conseil lorsqu'il est différent de celui du siège de la Communauté d'Agglomération,

DECIDE de fixer son lieu de réunion à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle (CMA) - 5 Boulevard de la Défense - 57070 Metz ou, à défaut, en cas d'indisponibilité de la salle, au CESCO - 4, rue Marconi - 57070 Metz.

Pour extrait conforme  
Metz, le 15 avril 2014  
Le Président

Jean-Luc BOHL  
Maire de Montigny-lès-Metz

